

2025 – 006 : 09/01/2025

**ARRETE DU MAIRE  
DE LA VILLE D'OLORON STE-MARIE  
PYRENEES ATLANTIQUES**

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION DU 09 JANVIER AU 08 FEVRIER 2025**

Le **Maire** de la Commune d'Oloron Sainte-Marie,

- Vu,** le Code de la Voirie Routière,
- Vu,** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213.1,
- Vu,** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
- Vu,** la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu,** l'arrêté général du 7 août 2020 de la Ville d'Oloron Sainte-Marie, portant réglementation du stationnement sur le territoire de la Commune d'Oloron Sainte-Marie,
- Vu,** la demande en date du 06 Janvier 2025, par laquelle la société des Transports du Piémont Oloronais, Avenue du 04 Septembre 64400 OLORON STE MARIE MARIE sollicite un arrêté de circulation en vue de sécuriser le passage de la navette urbaine sur son nouveau parcours

**Considérant qu'il convient de sécuriser ces trajets.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du 09 janvier au 08 février 2024, Avenue du 14 Juillet, Rue Jacques Brel et Chemin de Légugnon, ces rues étant interdites au poids lourds de plus 3.5 T, seuls les véhicules de transport en commun seront autorisés à circuler dans ces rues.  
Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R 417-12 et R 417-10 du Code de la Route.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte-Marie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à la Gendarmerie Nationale, au SMUR, au Groupement des Sapeurs-Pompiers d'Oloron Sainte-Marie, aux TPO, au SICTOM et à la Police Municipale.

Il sera en outre, publié et affiché en Mairie d'Oloron Sainte-Marie.

OLORON SAINTE-MARIE, le 09 Janvier 2025

**LE MAIRE,**

*Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn  
Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine*

**Bernard UTHURRY**

**AFFICHÉ LE:** 21/01/25

